

## **COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

***En date du Mercredi 17 juin 2020***

**Publié sur le site et mis à la disposition du public le mercredi 24 juin 2020**

L'an deux mil vingt, le mercredi dix-sept juin, vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Paul Eluard, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul MONGNE, Maire.

### **Etaient présents :**

Mme BONAY Catherine, M. Christian CARETTE, Mme Monique CARON, Mme Carole CHETTAB, M. Didier DELAPORTE, Mme Kandice DEPOILLY, Mme Nathalie DESTOOP, M. Vincent DRUMÉZ, M. Christian DUBOIS, M. Patrice DUHAMEL, Mme Nathalie BOYENVAL, M. Didier GROSJEAN, Mme Martine LAPORTE, M. MONGNE Jean-Paul, Mme Edith NORMAND, M. Alain RICARD, M. Samuel ROIX, M. Jacky SANTERRE, M. TÉTIER Pascal, Mme THÉRON Bénédicte, M. Michel THOREL, Mme Delphine TRAULET

### **Absents excusés avec pouvoir :**

Madame SIRE Guislaine qui donne pouvoir à Monsieur DUBOIS Christian

### **Secrétaire de séance :**

Monsieur le Maire propose de nommer Monsieur Vincent DRUMÉZ secrétaire de séance, le Conseil accepte à l'unanimité.

Il propose Madame Brigitte VIOLET auxiliaire de séance, sans remarque particulière.

### **1. DÉLÉGUÉS FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉNERGIE**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Ville adhère à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme et qu'il convient de la représenter au sein du secteur par la désignation de deux délégués titulaires.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DÉSIGNE** : M. SANTERRE Jacky et M. DUHAMEL Patrice, titulaires.

### **2. CORRESPONDANT DÉFENSE**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite à l'installation du Conseil Municipal, il importe de désigner un correspondant défense pour la Commune.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DESIGNE** Madame TRAULET Delphine, correspondante défense

### 3. COMMISSION DES IMPOTS

L'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque Commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du Maire ou de son Adjoint délégué et de huit commissaires dans les Communes de plus de 2 000 habitants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

**Monsieur le Maire PROPOSE, ci-après, la liste des Commissaires titulaires et suppléants pour siéger à la commission communale des impôts directs :**

<b><u>COMMISSAIRES TITULAIRES</u></b>	<b><u>COMMISSAIRES SUPPLEANTS</u></b>
<b>CHETTAB Carole</b> 5 rue du 11 Novembre 1918 80220 GAMACHES	<b>DEPOILLY Kandice</b> 22 rue du Lieutenant 80220 GAMACHES
<b>SANTERRE Jacky</b> 9 bis route de l'Épinoy 80220 GAMACHES	<b>DUHAMEL Patrice</b> 15 avenue des Aulnaies 80220 GAMACHES
<b>THERON Bénédicte</b> 41 rue du 8 mai 1945 80220 GAMACHES	<b>DESTOOP Nathalie</b> 8 rue du 11 Novembre 1918 80220 GAMACHES
<b>TETIER Pascal</b> 3 rue richard Lenoir 80220 GAMACHES	<b>GROSJEAN Didier</b> 2 chemin de la Justice 80220 GAMACHES
<b>TRAULET Delphine</b> 14 rue des Déportés 80220 GAMACHES	<b>CARON Monique</b> 6 bis rue de l'Épinoy 80220 GAMACHES
<b>RICARD Alain</b> 48 rue de Saint Valéry 80220 GAMACHES	<b>ROIX Samuel</b> 12 rue des Déportés 80220 GAMACHES
<b>LAPORTE Martine</b> 25 rue Roger Sorel 80220 GAMACHES	<b>BOYENVAL Nathalie</b> 13 avenue de Verdun 80220 GAMACHES
<b>THOREL Michel</b> 22 rue Roger Sorel 80220 GAMACHES	<b>CARETTE Christian</b> 29 rue de Normandie 80220 GAMACHES
<b>NORMAND Edith</b>	<b>LORDEL Jean-Bernard</b>

<p>33 rue Jacques Destruel 80220 GAMACHES</p> <p><b>DUBOIS Christian</b> 7 rue de la Pologne 80220 GAMACHES</p> <p><b>BONAY Catherine</b> 18 rue Louis Obry 80220 GAMACHES</p> <p><b>DELAPORTE Didier</b> 11 rue Léonce Croisier 80220 GAMACHES</p> <p><b>SIRE Guislaine</b> 3 bis rue Jacquard 80220 GAMACHES</p> <p><b>DRUMÉZ Vincent</b> 38 rue de Saint Valéry 80220 GAMACHES</p> <p><b>LEULLIER Roger</b> 5 rue de l'Abbaye 80570 EMBREVILLE</p> <p><b>COURVALET Bruno</b> 61 rue Georges Clémenceau 76260 LONGROY</p>	<p>12 rue Laruelllette 80220 TILLOY FLORIVILLE</p> <p><b>HOCHIN Gérard</b> 63 rue de Saint Valéry 80220 GAMACHES</p> <p><b>GUSTAVE Gérard</b> Côte de Tilloy 80220 GAMACHES</p> <p><b>DELETTRE Michel</b> 42 rue Roger Sorel 80220 GAMACHES</p> <p><b>ENAUULT Laurence</b> 10 place du Maréchal Leclerc 80220 GAMACHES</p> <p><b>GET Eric</b> 190 rue Charles de Gaulle 80220 GAMACHES</p> <p style="text-align: center;">... / ...</p> <p><b>DUBOIS Claude</b> 17 rue Irénée Leroy 80220 GAMACHES</p> <p><b>VUYLSTEKE Rosine</b> 50 rue de Saint Valéry 80220 GAMACHES</p>
---	---

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** cette liste.

#### **4. SÉCURISATION EAU POTABLE**

Vu l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération relative à la constitution d'un groupement de commande pour l'étude de sécurisation de l'alimentation en eau potable du secteur Est du Département de la Seine-Maritime, en date du 19 juillet 2016 ;

Vu la convention de groupement de commande relative à la constitution d'un groupement de commande pour l'étude de sécurisation de l'alimentation en eau potable du secteur Est du Département de la Seine-Maritime, signée le 29 septembre 2016 ;

Vu la délibération relative à l'avenant n°1 à la convention de groupement modifiant l'enveloppe maximale de l'étude et intégrant le montant estimatif des diagnostics d'ouvrage d'alimentation en eau potable et la diminution des aides de l'AESN, en date du 2 mars 2020 ;

Monsieur le Maire informe son conseil municipal qu'il avait été acté de faire réaliser les plans numériques du réseau d'eau de la commune de Gamaches dans le cadre de l'étude de sécurisation.

La convention de groupement de commandes initiale spécifiait une prise en charge exclusive par la commune de cette prestation, les autres collectivités disposant déjà de plans numériques de leurs réseaux, pour un montant alors estimé à 1000 € HT subventions déduites.

Cette prestation a été réalisée pour un coût de 3 210 € HT, soit 642 € HT subventions déduites, l'AESN apportant une subvention de 80%.

Par conséquent, il est nécessaire que la commune inscrive à son budget la somme supplémentaire de 642 € HT au titre de la numérisation des plans de réseau.

Ce montant sera spécifié dans l'avenant n°1 à la convention de groupement de commande à signer par tous les membres du groupement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **INSCRIT** au budget la dépense maximale de 642 euro hors taxes au titre du diagnostic à réaliser dans le cadre de l'étude citée en objet ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention du Groupement de Commande datée du 29 septembre 2016, tel que figurant en annexe de la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

**5. BUDGETS PRIMITIFS 2020 ET INVESTISSEMENTS**

- CAMPING LES MARGUERITES

Il s'équilibre en recettes et dépenses d'investissement à la somme de 6 840.00 € et en fonctionnement à la somme de 46 513.58 €

Il est accepté à l'unanimité des membres présents

- LOTISSEMENT LA NARDIÈRE

Il s'équilibre en recettes et dépenses d'investissement à la somme de 651 000.00 € et en fonctionnement à la somme de 846 560.00 €

Il est accepté à l'unanimité des membres présents

- SERVICE D'EAU

Il s'équilibre en recettes et dépenses d'investissement à la somme de 421 032.41 € et en fonctionnement à la somme de 253 851.94 €

Il est accepté à l'unanimité des membres présents

Pour équilibrer ce budget il est nécessaire d'augmenter le prix de l'eau, le conseil municipal par 20 voix pour et 3 abstentions (Mme SIRE, M. DUBOIS et SANTERRE) fixe le prix de l'eau à compter du 1<sup>er</sup> mai 2020 de la façon suivante :

- De 0 à 50 m3 : 1.30 €HT/m3
- De 51 à 500 m3 : 1.20 €HT/m3
- Au-delà de 500 m3 : 1.16 €HT/m3

- VILLE DE GAMACHES

Il s'équilibre en recettes et dépenses d'investissement à la somme de 1 798 226.23 € et en fonctionnement à la somme de 4 266 252.73 €

Il est accepté par 21 voix pour et 2 abstentions (Mme SIRE et M. DUBOIS)

- INVESTISSEMENTS 2020

DÉPENSES

RESTES A REALISER	270 000.00 €
CAPITAL DES EMPRUNTS	265 000.00 €
ETUDES DIVERSES	50 000.00 €
FRICHE COMMERCIALE	430 000.00 €
SIGNALÉTIQUE	90 000.00 €
REHABILITATION BUREAUX CMS	229 000.00 €
REHABILITATION LOGEMENTS AU DESSUS DU CMS	317 000.00 €
DIVERS TRAVAUX IMPREVUS	50 000.00 €
DIVERS ACQUISITIONS	20 000.00 €
 TOTAL	 1 721 000.00 €

## RECETTES

RESTES A REALISER	110 000.00 €
EXCEDENT 2019	55 000.00 €
FCTVA	143 000.00 €
SUBVENTION FRICHE	440 000.00 €
SUBVENTION BUREAUX CMS	57 000.00 €
SUBVENTION LOGEMENTS CMS	79 000.00 €
SUBVENTION SIGNALETIQUE	22 500.00 €
VENTE TERRAINS	50 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>956 500.00 €</b>

## **6. AFFECTATION DES RÉSULTATS**

- CAMPING LES MARGUERITES

Fonctionnement	
Excédent 2019	25 692.20€
Excédent reporté	6 821.38 €
Excédent global	32 513.58 €

Investissement	
Excédent 2019	5 985.00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité :

Reporte en section de fonctionnement la somme de 32 513.58 €

- LOTISSEMENT LA NARDIERE

Fonctionnement	
Déficit 2019	520 959.53 €
Excédent reporté	9 799.089 €
Déficit global	511 160.45 €

Investissement	
Excédent reporté	671 000.00 €

Pas de résultat à affecter

- SERVICE D'EAU

Fonctionnement	
Excédent 2019	163 520.97 €

Investissement	
Déficit 2019	145 014.56 €

Le conseil Municipal à l'unanimité affecte le résultat de la façon suivante

Couverture du déficit d'investissement	145 014.56 €
Report en fonctionnement	18 506.41 €

- VILLE DE GAMACHES

Fonctionnement	
Excédent 2019	871 626.73 €

Investissement	
Excédent 2019	55 670.22 €

Le conseil municipal à l'unanimité décide de reporter 871 626.73 € en section de fonctionnement.

## **7. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

Le produit nécessaire à l'équilibre du budget ne nécessite pas l'augmentation des taux d'imposition, le conseil municipal décide donc à l'unanimité de les maintenir de la façon suivante :

- TAXE FONCIÈRE :	28.74 %
- TAXE FONCIÈRE NON BATIE	41.07 %

## **8. TOUR DE TABLE**

Monsieur DUBOIS, question posée par Mme SIRE : peut-on distribuer le compte-rendu à tout le monde, réponse de Monsieur le Maire : cette possibilité a été envisagée, mais vu le coût, considérant qu'il est affiché à la porte de la Mairie, qu'il est publié sur le site de la commune, qu'il est à disposition chez certains commerçants et à l'accueil de la Mairie, elle n'a pas été retenue.

Monsieur DUBOIS revient sur la cérémonie du 8 mai, explications de Monsieur le Maire : considérant que 5 ou 6 personnes pouvait y assister, l'opposition par Mme SIRE a d'ailleurs été invitée, que Monsieur LAPORTE était présent sur la commune ce jour, qu'il est impossible de jouer la Marseillaise avec un clairon, il a décidé de solliciter Monsieur LAPORTE.

Madame LAPORTE remercie le conseil municipal pour la décision d'entretenir les grandes orgues, compte tenu que ceux-ci représentent une partie du patrimoine de la commune. Elle remercie également le personnel communal pour l'entretien de la rue Roger Sorel.

Monsieur THOREL demande où en est l'occupation de la maison de santé, réponse de Monsieur le Maire : les infirmières devaient l'intégrer mais vu les circonstances elles ont retardé leur arrivée, deux podologues doivent arriver prochainement, et les médecins ne donnent pas de nouvelles.

Mme BOYENVAL s'inquiète des travaux dans le quartier Ste Marguerite et surtout de l'écoulement des eaux lors des orages, réponse de Monsieur le Maire : ce problème sera évoqué à la prochaine réunion de chantier.

## **9. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée du recrutement de 4 jeunes pour la saison afin de palier à l'absence pour congés des agents.

Séance levée à 22h10

Vu le Maire,